

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

**MAIRIE**  
**DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE**  
**(62360)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL N°2017-37**

**DATE DE CONVOCATION**  
29/09/2017

L'an deux mil dix sept,  
Le 05 octobre 2017 à 19 heures.

**DATE D'AFFICHAGE**  
29/09/2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Michel DEGREMONT, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

Étaient présents :

Me Sophie MEURDESOLF, , Mr Dominique NAVET, Me Fabienne PRIMA , Mr GRARE Bernard , Mr David NOEL , Me Catherine VANDEKERKHOVE, Mr Alain FIX, Me Michèle CAFFIER, David NOEL, Mr Michel QUANDALLE, Mr Bernard MOUSSAY, Me BOULY Béatrice , Me Valérie DRANSART, Me Michèle AUGÉ , Mr Guy PETIT, Mr Michel CLABAUT

Votants [19]  
Exprimés [19]

Excusés :

Mr Jean DIDIER donne pouvoir à Bernard GRARE  
Me LECAILLE Marie-Françoise donne pouvoir à Mr Dominique NAVET  
Mr FLOUR Jean Pierre donne pouvoir à Fabienne PRIMA

DEPOSÉ A LA  
SOUS-PRÉFECTURE

LE

09 NOV. 2017



Absent :

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mme Béatrice BOULY est nommée secrétaire de séance

**Objet : ETUDE POUR DEMENAGEMENT ANCIEN CIMETIERE – AVENUE DE LA FORET**

Monsieur le Maire propose, toujours dans le cadre de la redynamisation du centre bourg, comme il a été exposé auparavant, de confier l'étude et la faisabilité du déménagement du cimetière autour de l'église, à la société SPL –ATB de réfléchir sur la procédure et la conduite à suivre.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à 19 voix pour, 0 voix contre et 0 Abstention le conseil municipal est favorable de confier l'étude de la faisabilité du déménagement de l'ancien cimetière à la société SPL-ATB.

Conseil Municipal : les Membres présents.  
Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

Fait à La capelle Les Boulogne

Le 05 Octobre 2017

Le Maire



Jean Michel DEGREMONT